

**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**14 octobre 2015 à 20h30**

*Le quatorze octobre deux mil quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.*

<b><u>Présents</u></b>	<i>Bruno CORBIN, Géraldine CROCHARD, Maxime MONNIER, Marie-Paule QUEANT, adjoints. Jean-Luc DELANOE, Brigitte DESLIS, Luc GESBERT, Stéphane LANGLAIS, Jean-Jacques LARDEUX, Valérie LEBRUN, Catherine LEFFRAY, Delphine MARTINEAU, Gaëlle ADAM, Chantal COUASNON, Stéphane GOUET, Éric JAMET, François MORIN.</i>
<b><u>Absents excusés</u></b>	<i>Laurianne PORTIER (procuration à Bruno CORBIN)</i>
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	<i>Bruno CORBIN</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 septembre 2015
2. Décisions du Maire
3. Rapport d'activités Communauté de Communes du Val de Sarthe
4. Rapport d'activités du service Environnement de la Communauté de Communes du Val de Sarthe
5. Modification statuts CDC Musée de Malicorne
6. Modification statuts CDC Communications électroniques
7. Adhésion de la CDC au syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique
8. Motion AMF
9. DM3
10. Renouvellement Emploi d'Avenir
11. Déclassement de portions du domaine public communal
12. Droit de préemption urbain
13. Questions diverses.

**1) Approbation du compte-rendu du 4 septembre 2015**

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 4 septembre 2015, qui ne soulève aucune remarque et que le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

**2) Décisions du maire**

Néant.

### 3) Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Val de Sarthe

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, en tant que Président de la Communauté de communes du Val de Sarthe, présente le rapport d'activités 2014 de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire précise que le rapport est disponible en mairie ou sur le site de la Communauté de Communes du Val de Sarthe, et que celui-ci n'est pas soumis à approbation de la part des conseillers municipaux.

La synthèse du rapport est annexée au présent compte rendu.

### 4) Rapport d'activités du service environnement de la Communauté de Communes du Val de Sarthe

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, Monsieur le Maire, en tant que Président de la Communauté de communes du Val de Sarthe, présente le rapport d'activités 2014 du service environnement de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

- **Assainissement non collectif (SPANC)**

En 2014, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Val de Sarthe a assuré la continuité des visites sur le territoire concernant les diagnostics d'assainissement non collectif. L'objectif de ces contrôles est de réaliser un état des lieux des installations et de définir celles qui présentent un risque sanitaire et/ou environnemental. Par délibération en date du 19 décembre 2013, les tarifs des redevances versées par les usagers du service ont été fixés comme suit :

- Redevance de la conformité des nouvelles installations (construction ou réhabilitation) à 80€ par installation.
- Redevance de la vérification de bon fonctionnement et d'entretien à 92€ par installation.
- Redevance de contrôle périodique des installations à 60€ par installation.

Durant l'année 2014, 36 installations ont été diagnostiquées (ventes uniquement) et 2 contrôles périodiques ont été réalisés. De plus, 57 installations ont été contrôlées sur la bonne exécution et l'avis de conformité.

- **Déchets ménagers**

Durant l'année 2014, la Communauté de Communes a poursuivi sa gestion des déchets ménagers, via la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères en sacs estampillés Val de Sarthe, la collecte sélective en point d'apport volontaire, les déchetteries, le compostage individuel et collectif. En 2014, 3 609 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées (soit 134 kg/hab/an) et amenées à l'usine d'incinération de la SEC du Mans pour y être traitées. La déchetterie de Roëzé-sur-Sarthe a collecté 7 276,95 tonnes de déchets et celle de Guécélard 1 786,41 tonnes. Quant au compostage individuel, ce sont 74 composteurs de 345 litres et 69 composteurs de 800 litres qui ont été distribués en 2014 par la Communauté de Communes. En ce qui concerne la Redevance

d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M), le conseil communautaire a voté pour 2014 le maintien des tarifs pratiqués en 2013.

La sensibilisation des scolaires s'est poursuivie avec différentes animations sur l'eau et les déchets.

## **5) Modification statuts Communauté de Communes du Val de Sarthe Musée de Malicorne**

### Délibération n° 2015-063

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de commune du Val de Sarthe en date du 24 septembre 2015 portant modification de ses statuts :

- Article 2 : Compétences  
Compétences facultatives
  - 8. Actions Culturelles, Sportives et de l'Enseignement Préélémentaire et Elémentaire

Monsieur le Maire tient à donner d'autres éléments que les simples énoncés de changement de numérotations statutaires. Malicorne a intégré la Communauté de Communes en 2014. Pendant deux ans, la compétence Espace Faïence a été gérée par Malicorne, mais cette commune a éprouvé des difficultés pour développer un tel outil touristique. Après le renouvellement municipal, le sujet a été réactualisé suite aux alertes des élus malicornais, qui jugeaient intenable le coût de cette compétence sans l'aide des autres collectivités du territoire.

La Communauté de Communes a opté pour une solidarité afin de maintenir le musée. Monsieur le Maire précise que le musée de Malicorne permet le développement de l'activité économique et pas seulement de l'activité touristique, de nombreux emplois gravitant autour de ce musée. En soutenant le musée, la Communauté de Communes soutient également l'activité des deux faïenceries ainsi que celle des restaurants associés, qui bénéficient de l'affluence touristique du musée. Il prend exemple sur le musée du Louvres à Lens, en précisant qu'avant sa création, il n'y avait pas d'équipements touristiques et culturels attractifs sur le territoire. Aujourd'hui, quelles que soient leurs conditions sociales, les individus visitent ce musée, ce qui permet l'accès à la culture de façon solidaire. La culture doit être accessible à tous et permettre le développement des compétences de chacun.

Valérie LEBRUN demande si la réputation de Malicorne Espace Faïence se développe. Stéphane GOUET précise qu'à l'occasion des 24h du Mans, les visites du musée sont importantes.

Brigitte DESLIS demande quelle charge sera supportée la Communauté de Communes. Monsieur le Maire annonce que ce montant est de 80 000€. Brigitte DESLIS lit que selon la députée Sylvie TOLMONT, la subvention est de 85 000€ + 10 000€ supplémentaire par an. Monsieur le Maire répond qu'il y a eu une mauvaise compréhension de la part de Sylvie TOLMONT, qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais bien d'une prise de compétence, donc sans limitation de durée. Monsieur le Maire admet que c'est un engagement pour le budget communautaire.

Brigitte DESLIS rappelle que le tourisme arrive en dernier du sondage fait auprès des habitants. Selon Monsieur le Maire, celui-ci n'est pas représentatif car l'échantillon était de 500 habitants seulement. De plus, l'enjeu des emplois ne peut être mis en face des résultats d'un sondage.

Monsieur le Maire rappelle que la pertinence du sondage est discutable car les habitants n'ont pas classé l'habitat comme une priorité. Certaines questions ont peut-être été mal comprises ou mal formulées. Brigitte DESLIS demande où sont consultables les résultats du sondage. Monsieur le Maire indique qu'ils sont disponibles sur le site et qu'ils ont été présentés lors de la réunion pour le schéma de mutualisation et le projet de mandat de la Communauté de Communes.

Brigitte DESLIS demande pourquoi la Région n'intervient pas pour aider Malicorne Espace Faïence. Monsieur le Maire répond que la Région a été sollicitée mais n'attribuera pas de subvention, et que le Département apporte 100 000€ par an depuis la création du musée. Éric JAMET doute que la Communauté de Communes soit en mesure de développer l'attractivité du musée, et regrette que la Région n'ait pas suivi ce dossier. Selon Monsieur le Maire, la Communauté de Communes va améliorer les choses mais il faut un réel travail au niveau du Pays Vallée de la Sarthe. La création d'un office de tourisme de pôle au niveau du Pays Vallée de la Sarthe, et sa liaison avec le Pays Vallée du Loir permettrait l'augmentation du rayonnement. Brigitte DESLIS s'inquiète pour les contribuables communautaires.

Chantal COUASNON demande combien de salariés compte Malicorne Espace Faïence. Monsieur le Maire répond que Malicorne Espace Faïence compte cinq emplois publics, mais qu'il faut également penser à tous les emplois indirects qu'implique l'activité du Musée.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée, le conseil municipal, décide, par 16 voix pour et 3 abstentions :

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté du Val de Sarthe pour la création de la compétence « Aménager, gérer et entretenir le Musée de France Malicorne Espace Faïence », rubrique 8.3.
- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour la création de la compétence « Aménager, gérer et entretenir le Musée de France Malicorne Espace Faïence », rubrique 8.3.
- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la modification de la rubrique 8.3. qui devient la rubrique 8.4.
- de joindre pour référence à cette délibération, une copie de la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

## **6) Modification statuts Communauté de communes du Val de Sarthe Communications électroniques**

### Délibération n° 2015-064

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de commune du Val de Sarthe en date du 24 septembre 2015 portant modification de ses statuts :

- Article 2 : Compétences  
Compétences facultatives
  - 9. Communications électroniques
  - 10. Autres compétences

Monsieur le Maire annonce que l'idée est d'amener sur le territoire du Val de Sarthe le très très haut débit. Un long débat a eu lieu à la Communauté de Communes, pour savoir s'il fallait installer directement le très très haut débit dans les habitations par le biais du SMSAN, ou travailler avec Orange sur la montée progressive du débit, sachant qu'Orange amène le très très haut débit au

répartiteur et non directement dans chaque foyer. Monsieur le Maire précise que si le territoire n'opte pas pour le très très haut débit alors que les communes limitrophes oui, le territoire va en pâtir et les habitations seront dévalorisées, d'autant plus qu'Etival fait aujourd'hui partie des communes les moins bien desservies.

Bruno CORBIN demande quelles sont les modalités d'installation du très très haut débit. Monsieur le Maire répond que l'installation ne nécessitera pas de matériel supplémentaire mais un nouvel abonnement.

Brigitte DESLIS demande si les habitations isolées seront également desservies. Monsieur le Maire annonce que l'objectif est que tout le monde y ait accès, même les personnes habitant en campagne.

Brigitte DESLIS demande si toutes les communes doivent prendre cette compétence. Monsieur le Maire précise que si la majorité qualifiée est obtenue, il s'agit d'une compétence communautaire sur tout le territoire. Il précise par ailleurs que le coût sera supporté par la Communauté de Communes et non pas par la commune.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté du Val de Sarthe pour la création de la compétence « Communications électroniques », rubrique 9.
- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour la création de la compétence « Communications électroniques », rubrique 9.
- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour la modification de la rubrique 9, qui devient la rubrique 10.
- de joindre pour référence à cette délibération, une copie de la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

## **7) Adhésion de la Communauté de Communes du Val de Sarthe au syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique**

### Délibération n° 2015-065

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 24 septembre 2015 portant proposition d'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique au titre de la compétence facultative « Communications électroniques ».

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- l'adhésion de la Communauté de communes du Val de Sarthe au Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique sous réserve de la modification effective des statuts de la Communauté de communes pour la prise de compétence facultative « Communications électroniques ».
- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la communauté de communes du Val de Sarthe.

## 8) Motion Association des Maires de France

### Délibération n° 2015-066

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Il précise que cette motion est portée par l'ensemble du corps politique du territoire. Il rappelle que cette année, la commune d'Etival voit sa dotation globale de fonctionnement diminuée de 30 000€, et qu'en 2017, la commune supportera une diminution de 75 000€.

Il propose au Conseil municipal d'adopter la motion ainsi rédigée :

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Etival lès le Mans rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Etival lès le Mans estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Etival lès le Mans soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal. »

Bruno CORBIN intervient pour rappeler que la commune n'est pas seulement face à des baisses de dotations, qu'elle bénéficie également d'un soutien via le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.

Brigitte DESLIS alerte sur le fait que si l'Etat maintient la dotation, il augmentera son manque à gagner et cela se répercutera sur le contribuable. Monsieur le Maire explique que le contribuable sera dans tous les cas impacté. Avec cette baisse de dotation, il sera impossible de baisser les impôts à Etival. Par ailleurs, les critères de détermination d'une bonne gestion n'ont pas été revus alors que les recettes sont arbitrairement diminuées. Monsieur le Maire rappelle également que 70% de l'investissement public provient des collectivités territoriales et des intercommunalités, et que la baisse des dotations entraîne une diminution de cet investissement, ce qui est un risque pour le secteur économique. De plus, les banquiers examinent l'épargne brute et les capacités d'autofinancement des collectivités et sont réticents à l'idée d'accorder des emprunts pour financer l'investissement sur le long terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, avec 7 abstentions et 12 voix pour, de soutenir l'action de l'AMF en adoptant cette motion.

## 9) Décision modificative n° 3

### Délibération n° 2015-067

Afin de faire face, suite à la création du service d'autorisation du droit des sols au sein de la Communauté de Communes, à l'augmentation de l'attribution de compensation à partir de juillet 2015, il s'agit de modifier le budget.

#### **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 014 - atténuation de produits

Article 73921 - reversements et restitutions sur impôts et taxes + 4 894,00 €

#### **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011 - charges à caractère général

Art 60628 - Autres produits non stockés	- 1 000,00 €
Art 60632 - Petit équipement	- 1 894,00 €
Art 6184 - Versement à des organismes de formation	- 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'écriture détaillée ci-dessus.

## 10) Renouvellement emploi d'avenir

### Délibération n° 2015-068

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, articles 3, alinéa 2 et 136,  
Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion  
Vu la loi 2012-1189 du 26 octobre 2012, portant création des Emplois d'avenir ;  
Vu le décret 2012-1210 du 31 octobre 2012, relatif à l'Emploi d'Avenir ;  
Vu la délibération du 15 novembre 2013 approuvant la création d'un Contrat d'Emploi Avenir,  
Vu la délibération du 7 novembre 2014 approuvant le renouvellement du Contrat d'Emploi Avenir,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement du Contrat Emploi d'Avenir, pour une durée de 12 mois à raison de 35 heures hebdomadaires, et ce à compter du 2 décembre 2015.
- de lui donner pouvoir pour signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Général 2015 et seront prévus au Budget Général 2016.

## 11) Déclassement de portions du domaine public communal

### Délibération n° 2015-069

*Maxime MONNIER, étant l'un des riverains concerné par ce projet, demande s'il doit sortir de la salle.*

La commune d'Etival lès le mans est propriétaire d'un ensemble de 11 parcelles en espaces verts, situées « rue P de Coubertin », « rue R Couderc », « rue de l'Orne Champenoise », « cours C. Léon » et « cours L. Bodet ». Ces parcelles se trouvent à l'intérieur d'un ensemble pavillonnaire, le long de propriétés privées.

Considérant que le public n'a, aujourd'hui, plus l'usage de ces parcelles, et que celles-ci se trouvent de fait désaffectées du domaine public communal ;

Il est proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation de ces parcelles ;
- d'en prononcer le déclassement ;
- de dire que le Conseil municipal aura à se prononcer ultérieurement, à connaissance des références parcellaires des portions à céder, sur la cession de ces portions aux privés.



Bruno CORBIN rappelle que le projet a été initié suite à la demande d'un usager résidant « cours Christian Léon », intéressé à l'idée de récupérer une bande de terrain limitrophe à sa propriété. Il précise que cette démarche n'est pas nouvelle sur la commune, un terrain communal ayant déjà été laissé en usage à un riverain. Par ailleurs, depuis plusieurs années, un riverain a déjà équipé et fleuri sans autorisation une portion de terrain communal. Il annonce que l'idée est de céder les terrains, les acquéreurs prenant néanmoins en charge les frais de notaire et de bornage. Il annonce que, « rue des Chardonnets », certains riverains sont en désaccord avec le déclassement de ces portions de terrains et leur cession aux privés, la portion de terrain concernée constituant l'un des seuls espaces vert du lotissement. Il précise enfin qu'une enquête sera faite par le Maire auprès des riverains pour déterminer s'ils sont d'accord avec la cession des portions, et que les résultats seront ensuite examinés en commission d'urbanisme.

Luc GESBERT demande l'intérêt de la commune de déclasser ces portions de terrain. Bruno CORBIN répond que cela fera de l'entretien en moins pour les agents communaux. Chantal COUASNON demande la surface totale de ces différentes portions. Monsieur le Maire annonce que la surface totale est de 1 195m<sup>2</sup>. Bruno CORBIN précise qu'il sera nécessaire de laisser de la place aux compteurs d'ERDF et de GRDF. Chantal COUASNON demande s'il existe d'autres blocages de la part des riverains, outre celui existant « rue des Chardonnets ». Bruno CORBIN précise que non. Éric JAMET demande s'il existe une stratégie d'ensemble, une philosophie complète quant au déclassement et à la cession de ces terrains. Monsieur le Maire annonce que ce dossier date de 2009, et que des courriers ont été envoyés aux intéressés ce qui explique l'augmentation des demandes de la part des riverains concernés. Il annonce que l'idée est de vendre ces terrains pour un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 18 voix pour (un non votant car concerné), le déclassement de ces portions du domaine public communal pour les intégrer dans le domaine privé communal.

## 12) Droit de préemption urbain

### Délibération n° 2015-070

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 673 m<sup>2</sup>, situés 2 cour Simone de Beauvoir (parcelle AB 204), demande déposée le 7 octobre 2015.
- La maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 336m<sup>2</sup>, situés 16 route de la Ferrière (parcelle AA 268, actuellement intégrée à la parcelle AA 240), demande déposée le 9 octobre 2015.
- La maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 684m<sup>2</sup>, situés 7 rue André Malraux (parcelle AB 22), demande déposée le 15 octobre 2015.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable quant à la préemption de ces biens.

## 13) Questions diverses

François MORIN dit qu'il serait bien de procéder à un rappel de la règle concernant la distribution des sacs poubelles aux assistantes maternelles.

Jean-Jacques LARDEUX annonce sa démission de l'Association Culturelle Cantonale, en raison d'un désaccord avec la vision des maires des communes nouvelles.

Luc GESBERT précise que nombre de boîtes aux lettres sont en mauvais état et qu'il existe un problème d'étanchéité. Il rappelle par ailleurs la dangerosité du carrefour « rue de l'Orne Champenoise » et l'effacement de la bande blanche stop à cet endroit.

Maxime MONNIER rappelle que les élections du conseil municipal des jeunes auront lieu le 16 octobre. Il y a vingt candidats pour sept places disponibles. Il précise également que cette année, les CM1-CM2 peuvent se présenter et qu'à partir de l'année prochaine, seuls les CM1 se présenteront pour qu'ils puissent faire deux années, être conseiller municipal jeune devenant plus compliqué à partir de la 6<sup>ème</sup>.

Bruno CORBIN précise que la commission travaux aura lieu le 27 octobre à 18h30. Il annonce par ailleurs que les travaux de Pont Chabeau continuent. La passerelle est en cours d'installation et les réseaux souples seront finis dans une semaine. Il existe quelques difficultés pour raccorder le Champ de la Croix à l'assainissement, l'entreprise réalisant les travaux initiaux ayant oublié un tuyau. La pompe de relevage doit se faire semaine 44. Le choix de couleur pour les placettes du lotissement a eu lieu. L'aménagement des locaux de l'ancienne poste sera discuté en commission. Les travaux devraient rentrer dans l'indemnité versée par la poste en contrepartie des loyers manquants suite à l'arrêt du bail. Les travaux seront réalisés au plus près de l'existant.

Stéphane LANGLAIS annonce que l'agent technique du Syndicat du Parc de la Rivière part en retraite au 31 octobre. Un agent a été recruté pour le remplacer et le contrat prendra la forme d'un Contrat d'Aide à l'Emploi.

Marie-Paule QUEANT demande ce qu'il en est du panneau permettant la commercialisation du lotissement Pont Chabeau. Bruno CORBIN précise qu'il est prévu qu'un seul panneau soit posé, et que si cela ne suffit pas, il pourra être envisagé d'en rajouter aux entrées du bourg.

La séance est levée à 23 heures 05.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Récapitulatif des délibérations du conseil municipal en date du 14 octobre 2015 :

- n° 2015-063 : Modification statuts de la Communauté de communes du Val de Sarthe Musée de Malicorne
- n° 2015-064 : Modification statuts de la Communauté de communes du Val de Sarthe Communications électroniques
- n° 2015-065 : Adhésion de la Communauté de communes du Val de Sarthe au syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique.
- n° 2015-066 : Motion de l'Association des Maires de France
- n° 2015-067 : Décision modificative n°3
- n° 2015-068 : Renouvellement emploi d'avenir
- n° 2015-069 : Déclassement de portions du domaine public communal - Cessions de terrains

- n° 2015-070 : Droit de préemption urbain

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 14 octobre 2015 :

Emmanuel FRANCO	Bruno CORBIN	Géraldine CROCHARD	François MORIN
Marie-Paule QUEANT	J-Jacques LARDEUX	Chantal COUASNON	Jean-Luc DELANOE
Luc GESBERT	Catherine LEFFRAY	Valérie LEBRUN	Stéphane GOUET
Gaëlle ADAM	Stéphane LANGLAIS	Delphine MARTINEAU	Maxime MONNIER
Laurianne PORTIER	Brigitte DESLIS	Eric JAMET	

# Synthèse du rapport d'activités 2014

## Communauté de communes du Val de Sarthe



Septembre 2015

## ADMINISTRATION GENERALE

### Personnel

Au 31 décembre 2014 : **24 agents titulaires** et **25 agents non titulaires**.

### Extension du périmètre de la Communauté de communes

Arrivée des Communes de Guécélard, Malicorne-sur-Sarthe et Mézeray au sein de la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Renouvellement général des mandats locaux

Suite aux élections municipales du mois de mars 2014, l'ensemble des organes de la Communauté de communes sont renouvelés ainsi que les délégués dans les organismes extérieurs :

- Président : Monsieur Emmanuel Franco. Indemnité : 50 % de l'indice 1015.
- Vice-présidents:
  - 1<sup>er</sup> Vice-président chargé de la Mutualisation et des Ressources Humaines : Noël Tellier
  - 2<sup>e</sup> Vice-président chargé des Finances : Emmanuel d'Aillières
  - 3<sup>e</sup> Vice-président chargé de l'Economie et de l'Emploi : Jean-Yves Avignon
  - 4<sup>e</sup> Vice-présidente chargée de l'Aménagement du Territoire : Jacqueline Benoit
  - 5<sup>e</sup> Vice-président chargé de de la Culture, de l'Enseignement et du Sport : Philippe Bergues
  - 6<sup>e</sup> Vice-Présidente chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et du Social : Sandrine Malaterre
  - 7<sup>e</sup> Vice-président chargé de l'Environnement : Mickaël Renaud
  - 8<sup>e</sup> Vice-président chargé du Tourisme : Xavier Mazerat
  - 9<sup>e</sup> Vice-présidente chargée de l'Habitat : Thérèse Gouet
  - 10<sup>e</sup> Vice-président chargé de la Voirie et du Patrimoine communautaire : Michel Pavard.
- Indemnité : 19 % de l'indice 1015.
  - Bureau : Le Président, les Vice-présidents, Madame Martine Couet, Messieurs Olivier Cavallès, Jean Paul Boisard, Luc Bourmault.
  - Conseil Stratégique : Le Président, les Vice-présidents et les Maires.
  - Commissions thématiques : Economie-Emploi / Aménagement du Territoire / Culture-Sport-Enseignement / Enfance-Jeunesse-Social / Environnement / Tourisme / Habitat / Voirie-Patrimoine communautaire, Mutualisation-Ressources Humaines/Finances.
  - Autres commissions communautaires : Appel d'offres / Commission Intercommunale des Impôts Directs / Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
  - Les organismes extérieurs : Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe, Syndicat Mixte de la Vallée de la Sarthe, Association de Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe, Syndicat Mixte de l'Agglomération Mancelle pour le Stationnement des Gens du Voyage, Mission Locale de l'agglomération mancelle, Comité National d'Action Sociale, Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux.
- Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe suite aux changements du périmètre des intercommunalités : 65 délégués au lieu de 41 délégués.

## Conseillers communautaires :

- Prise en charge des frais kilométriques des membres du conseil de communauté ne bénéficiant d'aucune indemnité d'élu au sein de la Communauté de communes, à compter du 17 avril 2014.
- Droit à la formation des élus (inscription budgétaire : 1 000 € par an).

## Modification des statuts de la Communauté de communes :

- La composition du bureau communautaire : Président et Vice-présidents.

## Règlement intérieur :

Adoption du règlement communautaire adopté par le conseil de communauté du 18 septembre 2008, en tenant compte des nouvelles dispositions liées à la fois aux textes législatifs en vigueur et au fonctionnement actuel de la Communauté de communes, telles que :

- Décision de principe sur la participation des conseillers municipaux aux commissions communautaires.
- Création d'un Conseil stratégique composé du Président, des Vice-présidents et des Maires.
- Ajout de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

## Délégation d'attributions au Président et au Bureau:

Conformément aux articles L.2122-22 (délégation du conseil municipal au Maire) et L.5211- 10 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation du conseil de communauté au Président et Bureau), Monsieur le Président et le Bureau reçoivent délégation d'une partie des attributions du conseil de communauté.

## Schéma de Développement communautaire / Schéma de mutualisation / Pacte financier et fiscal :

Signature d'un contrat avec la Société KPMG pour la réalisation d'une étude d'un montant de 49 635 € HT, options 1 500 € HT. Description de la mission :

- Elaborer le schéma de développement communautaire, en y intégrant les perspectives d'évolution du périmètre, et le développement des compétences communautaires (réforme territoriale)
- Elaborer le schéma de mutualisation de la Communauté de communes du Val de Sarthe, de ses quinze Communes membres et en partenariat avec le Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe et le Pôle Métropolitain du Mans (en cours de création)
- Elaborer un pacte financier et fiscal entre la Communauté de communes du Val de Sarthe et ses quinze Communes membres.

## Finances

**F.P.I.C. :** Au titre de 2014, l'Ensemble Intercommunal (Communauté du Val de Sarthe et ses 15 Communes membres) **est bénéficiaire du F.P.I.C. pour un montant de 445 663 €** (Communauté de communes : 99 762 € / Communes : 345 901 €).

Le Bureau et la Commission Finances ont opté pour le répartition de droit commun aux motifs suivants : attente du pacte financier et fiscal dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2015 ; par cette

notification de F.P.I.C. toutes les Communes et la Communauté de communes sont bénéficiaires et aucune des Collectivités ne comptait recevoir de l'Etat une telle recette au titre de 2014 ; l'origine de cette recette est due à un appauvrissement par habitant de l'EI Val de Sarthe vu un revenu par habitant, un potentiel fiscal par habitant et un potentiel financier par habitant inférieurs à la moyenne nationale.

## Accueil des gens du voyage

- 7 avril 2014, le S.M.G.V. fête son 10<sup>e</sup> anniversaire au sein de ses locaux.
- Installation du nouveau Comité syndical, suite aux élections municipales. Renouvellement des membres à hauteur de 74 %. Réélection de Messieurs Christophe Counil et Gérard Dufour, en tant que Président et Vice-président.
- Poursuite des travaux de rénovation et d'entretien sur les aires de stationnement et au siège du S.M.G.V.
- Taux moyen d'occupation des places à 51,07 % (48,30 % en 2013).
- Accueil de 6 grands passages (missions évangéliques, événements familiaux, ...) sur le terrain dit « aire Porsche » situé dans l'enceinte du circuit des 24 H mis à disposition au S.M.G.V.
- Réquisition d'un second terrain appartenant à Le Mans Métropole au lieu-dit La Revoulière, situé sur la Commune de Spay. Six stationnements illégaux de grands passages sur le territoire de l'agglomération pendant l'été.
- Nombre de ménages accueillis en baisse (422 au lieu de 455 en 2013) en raison de la fermeture de l'aire de Champagné durant 6 mois.

## Ouverture des services techniques communautaires

- Auparavant disséminés aux espaces techniques de La Suze-sur-Sarthe et à l'Espace communautaire
- (dont les locaux modulaires), les services techniques de la Communauté de communes (voirie/ patrimoine, environnement, prêt de matériel) se sont regroupés depuis le 15 octobre 2014. Les agents ont investi un ancien local commercial de 1 800 m<sup>2</sup>, acheté l'été 2013, dans la zone d'activités de la Bodinière à Roézé-sur-Sarthe.
- Une zone de stockage de 1 500 m<sup>2</sup> a été aménagée pour accueillir l'ensemble du matériel de la Communauté de communes, notamment celui prêté aux Communes (barnums, scène mobile, barrières, tables, chaises...).
- Avec une maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet Bleu d'Archi du Mans, les travaux ont duré cinq mois, de mai à octobre, pour un coût de 260 000 euros TTC.

## COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE

### Applications du Droit des sols

La loi A.L.U.R. (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) approuvée le 27 mars 2014, met fin à la mise à disposition des services de la D.D.T. pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, déclarations préalables...), pour les communes appartenant à des Communautés de communes de plus de 10 000 habitants, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Deux alternatives s'offraient aux Communes membres de la Communauté de communes du Val de Sarthe : soit elles réalisaient elles-mêmes l'instruction des actes, soit elles la confiaient à un nouveau service supra-communal.

Le Conseil communautaire du 18 décembre 2014 a acté la **création d'un service commun d'instruction** au sens de l'article L.52211-4-2 du C.G.C.T, **avec une possibilité de mutualisation avec les Communautés de communes voisines**, et notamment la Communauté de communes L.B.N. (Loué Brûlon Noyen).

### Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)

Accompagné par le bureau d'études PROSCOT, le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe (S.M.P.V.S.) élabore son S.C.O.T., un document d'urbanisme qui détermine les objectifs, axes et moyens d'un projet d'aménagement solidaire et de développement durable du territoire à 15 ans. Trois étapes déterminent ce projet :

- le diagnostic avec l'état initial de l'environnement ;
- le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) ;
- le Document d'Orientations et d'Objectifs (D.O.O.).

Des ateliers communautaires et des séminaires se sont tenus en fin d'année 2014 pour **travailler sur l'élaboration d'un pré-D.O.O.** Ce document opposable aux P.L.U. (Plans Locaux d'Urbanisme), détermine les objectifs quantitatif et/ou qualitatif pour : la préservation et la gestion des trames verte et bleue, la préservation de l'agriculture, l'organisation du territoire et l'accès aux services, les mobilités et les moyens de communication, l'économie et les parcs d'activités, la préservation du commerce de centre-ville et de l'artisanat, le logement et les conditions d'un développement urbain maîtrisé, le patrimoine, la culture et le tourisme, la gestion des ressources et des risques, la politique énergétique. **Le S.C.O.T. devrait être approuvé en 2016.**

### LEADER

Le programme LEADER 2007-1013 a touché à sa fin et l'ensemble des actions ont été soldées. **Le Groupe d'Action Locale (G.A.L.)** du Pays Vallée de la Sarthe, (ayant porté les précédents programmes), **a fait acte de candidature à la programmation 2014-2020**, auprès de la Région Pays de la Loire. Il s'est engagé durant l'année 2014 dans une phase de concertation et de travail, afin de définir une stratégie globale de développement local, autour des axes suivants :

- Le Pays Vallée de la Sarthe, territoire de promotion des éco-activités et de valorisation des spécificités économiques territoriales,
- Favoriser les modes de vie durables en soutenant les actions en faveur de l'environnement et de la transition énergétique,
- Développer un territoire solidaire et valoriser les spécificités culturelles concourant à son identité.



## **COMPETENCE ACTIONS CULTURELLES, SPORTIVES, ENSEIGNEMENT**

### **Ecole de Musique**

**258 élèves** (effectif en hausse suite au recrutement d'un enseignant de guitare).

**16 disciplines instrumentales et 12 disciplines collectives** sont dispensées par **16 enseignants**.

#### Activités

- Interventions en éveil musical auprès des enfants de moins de 3 ans accueillis au Valanou ;
- Interventions en milieu scolaire (500 enfants) ;
- Projet Orchestre à l'école à l'école primaire de Saint Jean du Bois (pour 23 élèves) ;
- Création d'un cours individuel de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) ;
- Augmentation des tarifs de 2,7 % pour les adultes et les enfants ;
- 18 manifestations publiques ;
- 21 auditions / évaluations au sein de l'école de musique ;
- 4 concerts avec l'Orchestre à l'école de Saint Jean du Bois ;
- Projet annuel : autour du soundpainting (langage gestuel) avec le Tours Soundpainting Orchestra ;
- Mise à disposition de salles de répétitions pour les groupes / musiciens amateurs du Val de Sarthe ;
- Participation à la mise en œuvre du Schéma départemental d'enseignement artistique.

### **Projet de création d'un Etablissement Artistique**

Suite à l'étude de faisabilité en mars 2013, recherche de financements en 2014 : un tiers de subventions, un tiers d'emprunt et un tiers d'autofinancement. Le montant de subventions notifiées est très en-deçà du tiers. Projet à inscrire dans le cadre des réflexions du futur schéma communautaire portant sur la période 2015-2020.

### **Centre d'art**

- **10 697 visiteurs** en 2014 ;
- 1 résidence d'artistes ;
- 1 intervention « hors les murs » avec Amélie Labourdette ;
- 1 projet participatif « Inside Out, pourquoi pas nous ? » ;
- 5 expositions ;
- 3 apéro-conférences ;
- 4<sup>e</sup> édition de l'After-Puls'Art : 2 000 visiteurs.
- Actions de médiation : 784 enfants (de avril à août) ont participé.

### **Spectacle Vivant**

**Le Chainon en Région** : 2<sup>e</sup> édition en Val de Sarthe, en partenariat avec le réseau Chainon, pour proposer une programmation de 2 spectacles vivants.

- Le Vipère assassines Fan club
- Le film du dimanche soir : The wild witness
- L'Association Malicornaire des Artisans et Commerçants a assuré les repas et la buvette.

## COMPETENCE ACTIONS TOURISTIQUES

### Installation d'un nouveau mandat

Suite aux élections municipales du printemps 2014, un nouveau mandat communautaire et une commission tourisme composée de nouveaux élus ont été mis en place : présentation de la compétence, des réalisations passées et des enjeux du mandat 2014-2020 dans le domaine du tourisme.

### Site de l'île MoulinSart

- plus de 37 600 visiteurs
- 16 607 pour le moulin Cyprien ;
- 10 697 pour le centre d'art ;
- 6 610 pour le bar-restaurant et la guinguette ;
- 699 pour l'espace nautique ;
- 3 000 promeneurs et pêcheurs.

### Travaux et aménagements

- Plantation d'arbres en bordure de la rivière ;
- Isolation acoustique et aménagement de la salle séminaire ;
- Complément de signalétique au niveau des parkings ainsi que des cheminements internes ;
- Achat d'un container pour le stockage des canoës.

Offre	Gestionnaire	Durée	Remarques
Moulin Cyprien	Association Moulin Vivant	jusqu'en 2015	Possibilité pour l'association Moulin au Four d'animer le four à certaines dates, en accord avec l'association Moulin Vivant.
Espace Nautique	Tepacap	Jusqu'en 2014	Locations individuels et activités groupes.
Cabaret Estival / Guinguette	Association L'Orange Bleue	D'avril 2014 à avril 2015	Convention d'occupation temporaire du domaine public et convention d'animation.

### Animations

- Programmation des expositions / manifestations du Centre d'art ;
- Poursuite des ateliers du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Sarthe ;
- Moulin Cyprien : 8 animations entre avril et octobre ;
- Orange Bleue / Guinguette : programmation culturelle chaque vendredi soir et stages de danse ;
- Espace nautique : ouverture le 25 mai / Filléplage le 2 août ;
- Manifestation « Gros plan(t) sur le potager » 3<sup>e</sup> édition le 11 mai ;
- Programmation L'île en été (spectacles vivants gratuits) les dimanches en juillet – août ;
- Activités de pleine nature le 21 septembre ;
- Manifestation « Marché gourmand et artisanal » le 19 octobre.

### Organisation territoriale du tourisme :

### **Projet de création d'un Office de Tourisme communautaire de Destination Vallée de la Sarthe**

Les membres de la commission tourisme ont été amenés à travailler sur l'organisation territoriale du tourisme, dans la perspective de la création d'un Office de Tourisme de Destination. Le projet de la loi NOTRe prévoit que « la promotion du tourisme par la création d'Offices de tourisme » entrerait dans le champ des compétences obligatoires des intercommunalités. Les réflexions se sont portées également sur l'échelon pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe compte-tenu de la reconnaissance forte de la destination Le Mans Sarthe.

### **Réforme territoriale/périmètre des intercommunalités**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 3 nouvelles Communes (Guécélard, Mézeray et Malicorne-sur-Sarthe) sont entrées dans le périmètre du Val de Sarthe. Les membres de la commission tourisme ont travaillé sur le :

*Devenir de la gestion de l'espace faïence à Malicorne-sur-Sarthe*, classé Musée de France. La Commune a été contrainte en 2014 à reprendre temporairement la gestion de l'équipement (de manière temporaire compte-tenu de ses finances). Pour une gestion pérenne, le statut juridique d'une Société Publique Locale a été avancé mais le Conseil général souhaitait la solution d'un syndicat mixte à défaut d'une prise de compétence par la Communauté de communes du Val de Sarthe. Cette compétence est analysée dans le cadre du futur schéma communautaire portant sur la période 2015-2020.

### *Devenir de la gestion du domaine des Mésangères à Mézeray.*

Nécessaire requalification du site (maintien de l'équitation en développant les activités équestres, en créant de véritables aménagements sécurisés et dédiés aux activités équestres, structuration de l'hébergement à destination des groupes avec un hébergement en dur et un hébergement toilé, proposition d'une offre de restauration, création d'espaces libres d'accès pour les publics locaux, proposition d'une programmation d'événementiels).

Au vu du montant des investissements à réaliser (estimation : 780 000 € HT), le dossier est analysé dans le cadre du futur schéma communautaire portant sur la période 2015-2020.

## **COMPETENCE POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **Poursuite de l'action Bourse du Logement**

Mise en relation des demandeurs et offreurs de logements sur le marché privé.

### **Programmes de locatifs sociaux**

#### **Rue des Polyanthas à Roëzé-sur-Sarthe**

Vente au bailleur de l'emprise des logements pour un prix symbolique. Le bailleur a dû procéder à un nouveau dépôt de permis de construire, entraînant un retard dans la livraison des logements, prévue fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016.

#### **Lotissement « Domaine de l'Arche II » à Louplande**

7 logements locatifs sociaux, mené avec le Foyer Manceau. Vente au bailleur des parcelles pour un prix symbolique. Des travaux complémentaires de V.R.D. (recalibrage de la voirie, réseaux) ont été réalisés par l'entreprise Eiffage T.P.O., pour un montant de 49 042 € TTC. La Communauté de communes s'est portée garante à hauteur de 20 % des emprunts obtenus par le Foyer Manceau pour financer la construction des logements.

#### **Eco-lotissement des « Grands Jardins » à Fercé-sur-Sarthe**

Logements locatifs sociaux, conduits en partenariat avec Sarthe Habitat. Vente au bailleur des parcelles pour un prix symbolique. La livraison des premiers logements est prévue pour fin 2016.

#### **Rue de la Gare à Voivres-lès-Le Mans**

Logements locatifs sociaux, conduits en partenariat avec Sarthe Habitat. La Communauté de communes prendra en charge les travaux de viabilisation des logements (voirie et réseaux) et revendra l'emprise des bâtiments au bailleur pour un prix symbolique.

## COMPETENCE ECONOMIE, EMPLOI

### Economie

#### **Zone d'activités Actival (Clottées II)**

Création d'un accès pour la parcelle de 1,1 ha achetée par les ETS BOBET. Le coût est de 13 698 € HT. Les ETS BOBET ont ainsi pu y construire un nouvel atelier de plus de 3 000 m<sup>2</sup>, pour un investissement d'environ 1,3 million d'euros.

#### **Zone d'activités du Val de l'Aune**

Signature d'une convention avec l'École de conduite Normandie Maine, de Roëzé-sur-Sarthe, pour lui permettre d'utiliser la voie interne à la zone et la placette de retournement pour y donner des cours de conduite moto.

Nécessité de préserver 8 777 m<sup>2</sup> de zone humide en fonds de lotissement, rendant de ce fait ces terrains non commercialisables.

#### **Création d'un Parc d'activités sur la Commune de Spay**

Suite à la demande de la D.R.E.A.L. (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) des Pays de la Loire, le projet d'aménagement de Parc d'Activités des Noës a été soumis à une étude d'impact (analyse de l'état du site et de son environnement sur les composantes telles que le climat, la géologie et l'hydrogéologie, la qualité des sols, la faune et la flore, les données socio-économiques, la qualité de l'air, le paysage et les déplacements). Coût de 13 000 € HT.

Une campagne d'investigation des réseaux enterrés (électricité, gaz, télécom, eaux usées...) a été menée en association avec la Commune de Spay, via un groupement de commandes.

Une subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a été sollicitée et notifiée pour le financement des travaux d'aménagement du Parc d'Activités pour un montant de 200 000 €.

### Immobilier d'entreprises

#### **Pépinière d'entreprises à Roëzé-sur-Sarthe**

Location, via un bail précaire de 23 mois de la salle de réunion à l'étage de la Pépinière, à NET Services SMB, auto-entreprise d'entretien des espaces intérieurs et extérieurs.

#### **Bâtiments d'accueil ZA du Val de l'Aune**

L'entreprise Solairepratique.com, spécialisée dans le e-commerce de produits fonctionnant à base d'énergies renouvelables, est locataire via un crédit-bail d'un bâtiment d'accueil de 300 m<sup>2</sup> sur la Z.A. du Val de l'Aune.

Pour développer son activité sur la vente aux professionnels, elle a demandé à la Communauté de communes de procéder à l'extension de son local (augmentation de 225 m<sup>2</sup> environ de la surface de l'atelier). Coût de 128 329 € HT (comprenant les frais de maîtrise d'œuvre et de travaux). Nouveau crédit-bail immobilier pour une durée de 12 ans.

### **Local services techniques à Roëzé-sur-Sarthe**

Renouvellement de la location via un bail précaire pour une durée d'un an d'une partie du local des services techniques communautaires (150 m<sup>2</sup>) à la société Maisons Couleurs et Bois, spécialisée dans la construction de maisons à ossature bois.

## **Emploi**

L'Espace emploi a accueilli en 2014 : **569 personnes en recherche d'emploi (+31 %)** et 1 703 passages, soit environ 6,5 personnes par jour.

### **Accueil et accompagnement d'un large public :**

- **Les demandeurs d'emploi (73% du public) ;**
- Des salariés à temps partiel (9% du public) ;
- Des salariés en CDD ou CDI (9% du public) ;
- Autres statuts : recherche de jobs d'été, personnes en arrêt maladie, retraités, congés parentals... (9% du public).

### **Le Service emploi accueille des permanences de :**

- Mission Locale de l'Agglomération Mancelle : 357 jeunes accueillis, soit +30 jeunes ;
- Service Pénitentiaire d'Insertion de la Probation ;
- Voyageurs 72, centre social départemental des gens du voyage ;
- l'ADESS-EMPLOI s'est restructuré et est devenu PARTAGE. Arrêt de l'accompagnement du public dans les locaux communautaires.

### **Actions développées :**

- Modules de recherches d'emploi : 76 personnes ;
- Ateliers de recherche d'emploi : 8 ateliers de 7-8 participants ;
- Simulations d'entretiens : 8 personnes ;
- Jobs d'été : 30 personnes ;
- Arrêt du dispositif Compétences clés sur l'acquisition des compétences de base (lire, écrire, compter) car peu de participants ;
- Réunion d'informations : sur les droits des salariés et les évolutions de carrière (20 personnes), sur le statut d'auto-entrepreneur (10 personnes) ;
- Présentation de l'enquête emploi et compétences, réalisée par Lucie Chalubert, stagiaire. Présentant les entreprises de plus de 20 salariés sur le territoire (activités, gestion des RH).

## COMPETENCE ACTIONS SOCIALES

### Coordination sociale

- Instauration de rencontres fréquentes avec la Vice-présidente et bi-mensuelles entre la VP et les services ;
- Appui au service petite enfance : préparation et rédaction des compte-rendus des commissions, réflexion sur la réorganisation du service RAM avec l'arrivée des 3 Communes et sur les conventions de mises à disposition des services techniques communaux, soutien sur la gestion du personnel pour le Multi-accueil le Valanou ;
- Appui au service enfance-jeunesse : étude du transfert des compétences enfance et jeunesse, avec le cabinet Conseil ANATER ;
- Organisation **du Festi'Val de Sarthe** à l'Ile MoulinSart : **355 enfants** (âgés de 4 à 17 ans) et une soixantaine d'adultes ont participé ;
- **Permettre des échanges** entre animateurs sur les problématiques rencontrées dans leur travail auprès des jeunes, sur des organisations, des outils mis en place... ;
- Organisation d'une journée inter-structures au Domaine du Houssay.

### Démographie médicale

Accompagnement des professionnels de santé sur la rédaction d'un projet de santé pour le territoire. Une association « Medic'elan » voit le jour en février 2014. Ce projet de santé, est pour le moment en attente en raison des difficultés à mobiliser les médecins sur un projet collectif et une dynamique de territoire entre les professionnels de santé et les élus communaux /communautaires.

### Enfance – Jeunesse

- **Opération Ticket Sport et Culture (OTSC) : 199 enfants** de 11 à 17 ans accueillis ;
- **4 séjours : 75 jeunes** du Val de Sarthe sont partis, représentant **61 familles** ;
- **ALSH du 18 au 29 août : 262 enfants** de 3 à 11 ans accueillis sur les sites de Parigné le Pôlin, Spay, Roëzé sur Sarthe et Louplande. 2 mini-camps à Avoise et à Parcé-sur-Sarthe. 3 animateurs sur chaque mini-camp ;
- **Forum ALSH** organisé le dernier samedi matin de juin à l'attention des familles, pour permettre de rencontrer les équipes, donner des informations sur les ALSH et les mini-camps et faire une rétrospective de l'année précédente.

### Petite Enfance

Le multi-accueil Le Valanou a accueilli 138 enfants dont 18 en accueil régulier.

Taux d'occupation de 73,47 %.

#### Les actions :

*En direction des familles :*

- La fête de fin d'année : spectacle de marionnettes ;
- Un spectacle musical, aboutissement des matinées d'éveil musical réalisées en collaboration avec l'école de musique, tous les jeudis matins : 2 groupes de 6 enfants ;
- Des sorties régulières deux mardis matin par mois avec 6 enfants.

*En lien avec les partenaires :*

- Participation au « Bébé lecteur » à la Médiathèque de la Suze sur Sarthe ;
- Découverte des jeux de société, avec la ludothèque « Récréajeu » ;
- Réseau petite enfance : rencontres entre différentes structures d'accueil du département.

*En équipe :*

- Analyse de la pratique professionnelle ;
- Réflexion sur l'accueil de l'enfant porteur de handicap ;
- Accueil de stagiaires.

## **Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants**

- 5 433 contacts en 2014 ;
- 394 assistantes maternelles recensées ;
- 200 enfants accueillis aux Jeux et rencontres.

**Les jeux et rencontres (accueils collectifs) :**

**5 pôles fixes :** chaque semaine à Etival-lès-le Mans, Fillé-sur-Sarthe, Souigné-Flacé et tous les quinze jours sur les sites de La Suze-sur-Sarthe et Chemiré-le-Gaudin.

**Les actions :**

- Information conseil, accompagnement à la recherche de mode de garde et à la contractualisation Parents/Assistantes maternelles, en hausse, en raison des 3 nouvelles Communes ;
- Enquête en direction des familles et assistantes maternelles sur les attentes des habitants des nouvelles communes
- 2 Réunion d'information et 1 réunion de rentrée ;
- Coordination d'une formation gestes de 1<sup>ers</sup> secours PSC1 et remise à niveau ;
- Groupe de parole assistantes maternelles animé par une psychologue clinicienne ;
- Sortie pique-nique au Houssay ;
- Organisation de la fête du RAM rassemblant parents, enfants et assistantes maternelles ;
- Les 10 ans du R.A.M., retour sur 10 ans d'actions : organisation de la journée des assistantes maternelles, et d'autres animations sur 2015.



## COMPETENCE VOIRIE

### Principaux contrats et conventions intervenus

- Contrat avec l'entreprise CHAPRON pour le marché « Entretien des dépendances des voies communales et chemins ruraux des Communes de la Communauté de communes du Val de Sarthe ». Période du 15 mars 2014 au 31 décembre 2014, renouvelable 2 fois (2015 & 2016). Montant minimal/maximal annuel : 15 000 € TTC/ 100 000 € TTC.
- Contrat avec l'association d'insertion A.I.S.P. pour la prestation « Entretien des chemins de randonnées des Communes de la Communauté de communes du Val de Sarthe ». Période du 15 mars 2014 au 31 décembre 2014, renouvelable 2 fois (2015 et 2016). Montant estimatif annuel : 14 050,89 € TTC.
- Dans le cadre du « Marché de travaux sur chaussée des voies communales et chemins ruraux des Communes et de la Communauté de communes », création d'un prix nouveau pour une technique alternative d'entretien de chaussée. La fourniture, transport et mise en œuvre d'EASYCOLD 0/10 à raison de 85 kg/m<sup>2</sup> moyen : prix : 8,57 € HT/m<sup>2</sup>.
- Convention de mise à disposition d'un tracteur équipé d'un chargeur avec les communes de Guécélard et Malicorne-sur-Sarthe. Le coût horaire r : 35 € TTC/Heure compteur.

### Principaux travaux exécutés

- Gravillonnage : 53 800 m<sup>2</sup> (environ 13,6 km) pour 126 000 €TTC
- Rechargement avec gravillonnage ou tapis d'enrobé à froid : 15 830 m<sup>2</sup> (environ 5,3 km) pour 91 300 € TTC.
- Chantiers d'investissements divers pour 65 000 €TTC
- Curage des fossés : 42,21 km pour 30 100 € TTC,
- Dérasement des accotements : 19,6 km pour 11 100 € TTC,
- Fauchage (mai et juillet + passe de sécurité) : 886,5 km entretenus pour 38 500 € TTC,
- Débroussaillage et élagage (décembre) : 886,5 km débroussaillés, campagne de lamier annuelle sur environ 20 km pour un montant de 103 600 € TTC.

### Principales acquisitions

- Achat à Mézeray d'un tracteur avec godet chargeur, lame de nivellement, broyeur d'accotement, débroussailleuse, camion benne 12 T pour un montant global de 55 300 €,
- Achat d'un véhicule de service 4 places : 7 250 € TTC,
- Renouvellement de signalisation verticale : 18 500 € TTC,
- Matériel : bétonnière, débroussailleuse à dos, compresseur : 4 300 € TTC.

### Subventions

- ADVC (Aide Départementale à la Voirie Communale) : 39 986 €.

Communauté de communes du Val de Sarthe  
Espace Communautaire  
27 rue du 11 novembre - BP 26  
72210 La Suze sur Sarthe  
Tél 02.43.83.51.12 - Fax 02.43.83.51.13  
accueil@cc-valdesarthe.fr  
[www.val-de-sarthe.fr](http://www.val-de-sarthe.fr)

